



PROLONGATION DE CETTE EDITION JUSQU'AU 1-10-2020

4ème CONCOURS DE CONTES POUR ENFANTS SUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES.

Dans sa volonté de promouvoir et de revitaliser le Chemin de Saint-Jacques et en particulier le "Chemin du Levant-Sud-Est", l'Association des "Amis du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle d'Ávila", organise le IVème CONCOURS DE CONTES POUR ENFANTS SUR le CHEMIN DE SAINT-JACQUES, à travers lequel il entend susciter l'intérêt pour celui-ci chez les plus petits et leur présenter, également, les valeurs intrinsèques d'amitié, de camaraderie, d'aide, d'effort... etc. qu'il porte.

REGLEMENT :

1. Toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité, pourront y participer, avec un conte dont la thématique reflétera les valeurs implicites du Chemin de Saint-Jacques telles que : "la spiritualité, la fraternité, la solidarité, l'hospitalité, la connaissance, le respect et la liberté".
2. Les travaux seront présentés dans n'importe quelle langue, avec leur traduction en espagnol. Ils doivent être originaux et ne peuvent pas avoir été récompensés dans d'autres concours.
3. Les enfants de moins de 18 ans peuvent également participer avec l'autorisation expresse de leur père/mère ou tuteur légal.
4. Les auteurs qui ont été primés au cours des trois précédentes éditions ne peuvent pas participer.
5. Les caractéristiques de l'œuvre seront :
 - Une taille maximale de 3 feuilles A4.
 - Tapée à la machine ou à l'ordinateur.
 - Corps 12, double espace, sur une seule face.
 - Sur chaque page sera noté : le titre du conte et le pseudonyme choisi par l'auteur/e.
6. Les candidats présenteront:
 - Une enveloppe unique à l'intérieur de laquelle seront insérés :
 - L'Original et deux copies du texte.
 - Enveloppe – Sous pli cacheté.
 - L'enveloppe Plica doit comporter :
 - À l'extérieur, uniquement le titre de l'œuvre et le pseudonyme.
 - À l'intérieur, doivent obligatoirement être indiqués:
 - × Les coordonnées de l'auteur/e (nom, âge, numéro de carte d'identité, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail).

- ✗ La déclaration signée que l'œuvre est inédite, n'a pas été récompensée dans un autre concours et ses droits n'ont été cédés à aucun éditeur dans le monde.
 - ✗ L'autorisation signée par laquelle l'Association des Amis du Chemin d'Ávila est autorisée à publier le conte, si elle le décide, sur n'importe quel support numérique ou imprimé, en indiquant toujours son auteur.
7. Seules les œuvres reçues par la poste sont admises. À l'exception des personnes d'autres pays (comme le Pérou, l'Argentine...) dont les vols internationaux, ne pouvant pas opérer, ne peuvent pas envoyer de courrier postal, de sorte que leurs travaux seront admis, en les présentant par e-mail à notre association : marchascamino@gmail.com,
8. L'adresse pour l'envoi des travaux est :
Asociación Amigos del Camino de Santiago en Ávila.
"IV Concurso de Cuentos Infantiles sobre el Camino de Santiago"
C/Gabriel et Galan nº 5, 2º Drcha.
05001,- ÁVILA
9. Le présent appel est valable à compter de sa publication jusqu'au 15 juin 2020. Les travaux portant une date du cachet de la poste égale ou antérieure à la date de clôture sont admis. Après la date de clôture, aucun travail ne sera accepté.
10. Le jury est nommé par l'entité adjudicatrice et est composé de personnes liées au monde des lettres et de la culture.
11. La décision du jury est rendue publique le 30 juin 2020, est sans appel et est rendue publique par communication personnalisée et par voie de presse. La Remise des Prix aura lieu le 25 juillet 2020 (fête de Saint-Jacques-Apôtre), en public. PROLONGATION JUSQU'AU 1-10-2020
12. Le prix peut ne pas être attribué.
13. Les prix suivants sont décernés:
- Premier prix doté de : 300,00 €
 - deuxième prix doté de : 200,00 €
 - troisième prix doté de : 150,00 €
14. Chaque auteur/e renonce expressément à tout droit patrimonial découlant de la diffusion de son travail par l'Association.
15. Il n'y aura pas de correspondance à propos des originaux présentés et ceux-ci ne seront pas restitués.
16. Le fait de présenter des travaux dans ce concours suppose la totale conformité des auteurs/es avec le règlement. L'interprétation de celui-ci ou de tout aspect non prévu par celui-ci incombe au jury.
- 17. Tout travail non conforme aux dispositions de ce Règlement sera exclu du Concours.**

Ávila, 12 Juin 2020